

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1522

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,  
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,  
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	30 000 000
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	30 000 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La baisse du programme « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de 810 millions à 737 millions d'euros est un coup dur pour les artistes et les structures qui favorisent l'accès à la culture pour toutes et tous, et la formation artistique.

Cette mission est cruciale car elle soutient la création artistique, la formation et l'accès à la culture, surtout pour les publics éloignés.

Afin de se conformer à la LOLF et aux règles de recevabilité des amendements, cet amendement est ainsi rédigé :

L'action 02 du programme 361 est abondée en AE et en CP de 30 millions d'euros.

Ces crédits sont prélevés AE et en CP hors titre 2 sur l'action 01 du programme 175.